
Présidence : Norvège**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(231ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Mardi 1er juin 1999

Ouverture : 17 h 20

Clôture : 17 h 25

2. Présidence : M. K. Eide

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : **DECISION SUR UNE NOUVELLE FORME DE
COOPERATION ENTRE L'UKRAINE ET L'OSCE**

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 295 (PC.DEC/295) sur une nouvelle forme de coopération entre l'Ukraine et l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

Décision recommandant au Conseil ministériel de nommer l'Ambassadeur Ján Kubiš Secrétaire général de l'OSCE : Président

Le Président a annoncé que la décision recommandant au Conseil ministériel de nommer l'Ambassadeur Ján Kubiš Secrétaire général de l'OSCE, soumise à une procédure d'approbation tacite, n'a fait l'objet d'aucune objection (voir la décision PC.DEC/294 dont le texte est joint en annexe au présent journal).

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 juin 1999 à 10 heures, Neuer Saal